

ACTUALITÉS · le lundi 21 mars 2022

5G: le gouvernement veut que l'industrie française rattrape son "léger retard"



5G: le gouvernement veut que l'industrie française rattrape son « léger retard » – EURACTIV.fr

5G: le gouvernement veut que l'industrie française rattrape son « léger retard »

Le gouvernement a annoncé cette semaine de nouvelles mesures pour rattraper le « *léger retard* » de l'industrie française qui peine à s'approprier les opportunités promises par la 5G.

Alors que la 5G doit permettre de passer à l'« Industrie 4.0 », une industrie entièrement numérisée et optimisée, les acteurs français ont enregistré un « *léger retard* », comme veut bien le reconnaître le secrétaire d'État au Numérique, Cédric O.

« Pour rendre notre industrie plus performante, on a besoin d'outils. La 5G est l'un d'entre eux. Elle doit permettre de renforcer notre compétitivité et potentiellement aider à la décarbonation du secteur » explique Jean-Marie Danjou, directeur général de l'Alliance Industrie du Futur, à EURACTIV.

Pour s'assurer que la France ne rate pas le coche, l'exécutif propose deux choses.

D'abord, l'ouverture d'un guichet d'expérimentations dans la bande 3,8-4,0 GHz. L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) se voit chargée d'attribuer un maximum de 100 MHz de spectre afin que les acteurs volontaires puissent expérimenter sur ces fréquences proches de la bande « cœur » de la 5G (3,4-3,8 GHz).

Ensuite, l'Arcep a lancé un nouveau portail numérique qui agrègera les demandes d'autorisation pour les réseaux mobiles professionnels dans la bande 2,6 GHz, déjà réservée aux futurs usages industriels, dans une démarche de simplification des procédures nécessaires jusqu'alors.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité d'un <u>rapport remis par Philippe Herbert</u> à l'exécutif début mars. Il avait été mandaté en octobre 2019 pour mener une mission ayant pour objectif, notamment, d'identifier ce qui ralentissait le déploiement des usages de la 5G dans l'industrie.

Dans son rapport, s'il note que les projets d'expérimentation de la 5G industrielle sont en augmentation, M. Herbert constate que « la posture globale des industriels français vis-à-vis de la 5G est en retrait en comparaison d'[un] nombre restreint d' "activistes" » en la matière, en dépit « d'un vrai volontarisme et de politiques publiques fortes ».

« Les industriels français sont dans l'immense majorité dans une posture parfois "informée" et le plus souvent "attentiste" vis-à-vis d'une technologie dont ils attendent d'avoir une meilleure compréhension et un plus grand nombre de retours d'expérience », résume-t-il.

Mais le rapporteur de cette mission identifie aussi l'accès aux fréquences comme un des principaux freins à l'essor des applications industrielles de la 5G. Il note que « beaucoup de commentaires et questions à ce propos ont été entendus lors des auditions ».

« Les modalités d'accès aux fréquences tels qu'ils existent aujourd'hui ont fait l'objet de retours d'expérience mitigé », reconnaît Jean-Marie Danjou. « L'activisme des écosystèmes industriels autour des usages de la 5G semble être corrélé à une certaine facilité d'accès aux fréquences pour les réseaux privés 5G », ajoute-t-il.

L'accès aux fréquences

Pour l'heure, les industriels souhaitant disposer d'un réseau privé ou hybride ont deux options.

Ils peuvent d'abord s'adresser à l'Arcep pour obtenir des fréquences sur la bande 2,6 GHz à travers un guichet ouvert en 2019. Cette option apparaît encore comme « *trop compliquée* » avec un premier prix « *prohibitif* » de 70 000 euros par an pour une surface couverte allant jusqu'à 100 m² — ce qui est largement supérieur aux besoins de la plupart des industrielles.

Le rapport fait également état de délais d'attribution trop longs, pouvant atteindre jusqu'à six mois, et dénombre seulement 12 autorisations délivrées par l'Arcep via cette procédure.

La deuxième option consiste à s'adresser aux opérateurs de télécommunications nationaux, à qui le gouvernement a attribué exclusivement la bande 3,5 GHz, la bande « cœur » du réseau 5G. Ils doivent en théorie répondre « aux demandes raisonnables selon sa préférence [...] soit par son réseau mobile au travers d'une offre sur mesure ou d'une offre disponible [...] soit par la mise à disposition locale de tout ou partie des fréquences de la bande 3490 – 3800 MHz dont il est titulaire ».

Le rapporteur de la mission indique que cet accès est « difficile à mettre en œuvre », notamment à cause du manque de clarté entourant la notion de « demande raisonnable » et de difficultés exprimées de la part des industriels pour entrer en contact avec ces opérateurs.

« Ce sont des obligations dans les licences qui peuvent être contrôlées par l'Arcep », indique Michel Combot, le directeur général de la Fédération Française des Télécoms, à EURACTIV, soulignant que le gendarme des télécoms n'avait jamais adressé d'avertissement aux opérateurs pour un tel manquement.

« Il y a peut-être un défaut d'information autour de la 5G », estime-t-il plutôt alors qu'il a du mal à voir pourquoi des opérateurs refuseraient de se plier aux demandes des entreprises.

L'exemple allemand

M. Herbert compare également la dynamique française et allemande, notant un engouement certain de la part des industriels outre-Rhin, notamment parmi les constructeurs automobiles.

- « Dès 2020, 73 pour cent des entreprises industrielles [allemandes] comptant 100 employés ou plus considéraient qu'il était important que la 5G soit disponible sur leur site. En 2021, ce chiffre était déjà de 85 pour cent », indique Angelina Marko, spécialiste de l'Industrie 4.0 au sein de l'association allemande d'industriels du numérique Bitkom, à EURACTIV.
- « L'activisme de ces écosystèmes industriels autour des usages de la 5G semble être corrélé à une certaine facilité d'accès aux fréquences pour les réseaux privés 5G », souligne le rapporteur de la mission française sur la 5G.

À l'inverse de la France, le régulateur allemand a mis directement à disposition des industriels une bande de fréquence de 100 MHz entre 3,7 et 3,8 GHz par le biais d'une « *procédure jugée simple et rapide par les acteurs allemands audités* » qui a permis de délivrer 170 attributions à ce jour.

M. Combot justifie le choix français par un plus large spectre à attribuer au départ en Allemagne, l'Arcep ayant fait le choix de délaisser le bas de la bande qui « *n'est pas encore utilisable* ».

Il souligne également que l'industrie allemande est davantage en avance dans la numérisation de son industrie de manière globale, mais qu'elle fait face aux mêmes problématiques que rencontrent actuellement la France en matière d'applications industrielles de la 5G.

Réussir le pari de la 5G industrielle « *nécessite une forte mobilisation des filières industrielles et en même temps des acteurs des télécoms et des équipementiers* », résume le directeur général de l'Alliance Industrie du Futur.